

L'« effet de cliquet », ennemi de la démocratie

LE MONDE | 14.10.2014 à 11h45 • Mis à jour le 15.10.2014 à 18h13 |

Par Paul Jorion (Economiste et anthropologue, Vrije Universiteit de Bruxelles)



Centrale de Fessenheim (Haut-Rhin). | SEBASTIEN BOZON/AFP

Les députés Marc Goua (PS, Maine-et-Loire) et Hervé Mariton (UMP, Drôme) ont présenté le 30 septembre à l'Assemblée nationale un rapport déconseillant la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, que la sécurité semblait pourtant imposer.

La raison ? Le fait qu'une indemnité de 4 milliards devrait être versée à EDF et aux autres actionnaires minoritaires au cas où une telle initiative était prise. Il apparaît ainsi que la jurisprudence a, de fait, mis en place un régime de responsabilité qui, en indemnisant les « victimes » de l'action publique, peut bloquer par des considérations financières une mesure que la prudence suggère.

Ce fait divers évoque irrésistiblement ces « pilules empoisonnées » que mettent au point les prises mal gérées pour éviter que la rationalité économique intervienne et mène à une situation compromise.

Une pénalité financière exorbitante, qui empêche que la mesure qui fait sens dans le contexte ne puisse être adoptée, appartient à la famille des « effets de cliquet » dont notre système économique est friand. Il s'agit de l'équivalent de ce mécanisme d'échappement à ancre utilisé en horlogerie interdisant tout retour en...

L'accès à la totalité de l'article est protégé

Déjà abonné ?

[Achetez cet article 2 €](#)

[Abonnez-vous à partir de 1 €](#)

[Découvrez l'édition abonnés](#)